

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES**

Séance du 11 Février 2021 tenue en visioconférence

L'an deux mille vingt et un, le 11 Février à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni à distance par visioconférence avec l'application TEAMS, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain PUENTE,

Personnes présentes : 58

ABBES Pierre / ABO PATTARONE Marie / AUFRERE Isabelle / BERRE Dominique / BISTOLFI Patrick / BRILLET Gérard / BRUNA Laurent / CAMPAGNE André / CASTELL José / CASTEX Claude / CASTEX Marie-Thérèse / CAU Claude / CAZES Sabine / COLLA Serge / CRAMPÉ Philippe / DAT Jean-Michel / DE FARCY DE PONTFARCY Marilyne / DE PECO Serge / CAZAUX Alain / DUBOIS Alban / DUMAIL Bernard / ELIE Patrick / D'HAENE Alain / THOUVENOT Stéphane / FERRE Louis / FILLASTRE André / GAMBONI Jean-Philippe / GUAUS Bernard / HUET Serge / JACQUARD Claude / LACOMBE Claude / LADEVEZE Michel / LAGLEIZE Patrick / LARQUÉ Alain / LARQUÉ Serge / LASALA Jean-Pierre / MARTIN Denis / MARTIN François / MORA Bernard / MORETTO Joseph / MOUNIER Ghislaine / PENETRO Pascal / PLANAS Yves / PRINCE Bernard / PUENTE Alain / PUIGDELLOSAS Claude / REBONATO Jean-Pierre / REDONNET Jean-Luc / RENAUD Annie / RIVAL Patrice / RIVES Jean-Jacques / SAULNERON Patrick / SERRANO Georges / STRADERE Michelle / TINE Jean-Claude / UCHAN Marie-Claire / SOLLE LOUGE Evelyne / VIGNEAUX Denise

Personnes absentes ou excusées : 36

ABADIA Jean-François / AZEMAR Eric / BRUNET LACOUÉ Françoise / CAU Marcel / CAUSSETTE Guillaume / CHAPOT Denis / COMET Jean-Pierre / COMET Sylvain / DARDÉ Jean-Paul / DENARD Jean-Paul / DUPLAN Patrick / DUPLEICH Jean-Luc / EMPORTES Christian / GARCIA Clément / GOUZY José / GUIARD Olivier / HAEIN Thierry / JAMME Henri / LAFONT Céline / LAMORA Christel / MELAZZINI André / MINEC Hervé / PALACIN John / PELAYO Gabriel / PÉRÉMIQUEL Mathieu / PERUSSEAU Olivier / PRAT Philippe / RENAUD Jacques / RIBIS Jean-Marc / SACAZE Jean-François / SAINT-MARTIN Yvon / SALVATICO Jean-Paul / SAPORTE Gérard / SARRAUTE Daniel / THÉBÉ Henri / TONIOLO Gilles

Poste vacant à Portet de Luchon : 1

Procurations : 4

BRUNET LACOUÉ Françoise a donné procuration à PUENTE Alain
DUPLAN Patrick a donné procuration à CRAMPE Philippe
GUIARD Olivier a donné procuration à LASALA Jean-Pierre
PRAT Philippe a donné procuration à FILLASTRE André

Vote : Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0

**Objet : PROJET DE COOPÉRATION EUROPÉENNE SUDOE « LIVHES » RELATIF A LA VALORISATION
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL : ENGAGEMENT DE LA CCPHG**

Dès la fusion de la CC Pyrénées Haut Garonnaises, les communes membres ont affirmé leur volonté pour bâtir de nouvelles collaborations territoriales sur des projets de développement, ayant vocation à rayonner à plus grande échelle.

Dans ce cadre, la CCPHG a candidaté à côté des autres partenaires au quatrième appel à projets du Programme de financement européen « Interreg V-B (2014-2020) Sudoe », pour mettre en place un projet de coopération portant sur la valorisation du patrimoine culturel immatériel.

Pour rappel, le patrimoine culturel immatériel concerne les traditions et expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, telles que les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et le savoir-faire nécessaire à l'artisanat traditionnel.

Doté d'un patrimoine très riche en la matière, la CCPHG s'est saisi de l'opportunité de cet appel à projets pour enclencher sa politique de valorisation patrimoniale. Le principal objectif recherché est une meilleure connaissance et appropriation de la culture occitane par ses habitants et ses visiteurs.

Le 21 octobre 2020, le Comité de programmation du Programme « Interreg V-B Sudoe » a retenu la candidature du projet intitulé « LIVHES » (*Living Heritages for Sustainable development*)

Le projet a reçu un classement très favorable (2ème position sur les 26 projets retenus) au regard du sujet traité et de la qualité du partenariat proposé.

Le Pays de Béarn (comme chef de fila) a réuni huit partenaires du sud-ouest européen pour bâtir ce projet, à savoir :

- Deux partenaires français : l'Établissement public de coopération culturelle - CIRDOC Institut occitan de Cultura et nous **Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises**
- Quatre partenaires espagnols : la députation provinciale de Teruel en Aragon, la députation de Burgos en Castille et Leon, l'Institut catalan de recherche en patrimoine à Gérone en Catalogne et l'Université publique de Navarre ;
- Deux partenaires portugais : la commune de Barcelos (Nord du Portugal) et le Groupement européen de coopération territoriale « Rio Minho » à Valença (Nord du Portugal).

La durée du projet a pris effet à partir du 1er novembre 2020 jusqu'au 30 avril 2023, soit une période de 30 mois. Son coût total s'élève à 1 110 000 €, sur lequel 832 500 € de crédits Feder a été obtenus (soit un cofinancement de 75%).

Répartition par partenaire	%	Quote-part	Fonds FEDER
Pole métropolitain du Pays de Béarn	17,12%	190 000 €	142 000 €
Diputacion de Teruel	12,16%	135 000 €	101 250 €
Diputacion de Burgos	12,16%	135 000 €	101 250 €
ICRPC	9,01%	100 000 €	75 000 €
Municipio de Barcelos	9,91%	110 000 €	82 500 €
Universidad Pública de Navarra	9,91%	110 000 €	82 500 €
CIRDOC	9,01%	100 000 €	75 000 €
CC Pyrénées Haut Garonnaises	9,01%	100 000 €	75 000 €
Groupement européen de coopération territoriale « Rio Minho »	11,71%	130 000 €	97 500 €
TOTAL	100%	1 110 000 €	832 500 €

Dans ce coût total, le budget de la Communauté de communes présenté s'élève à 100 000 €, avec un cofinancement des fonds FEDER à hauteur de 75 000 €. La Préfecture de Région Occitanie à lancer un marché public afin de trouver trois candidats pour le control du projet au premier niveau (CPN). Pour donner suite à cette démarche, la CCPHG a été convier à choisir une CPN par procédure adapter.

Désormais, il convient d'acter ce partenariat en soumettant au conseil communautaire l'engagement de la CCPHG, en tant que partenaire associer du projet de coopération européenne «Livhes», autoriser le Président à engager et signer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à sa mise en œuvre.

Au regard de ces éléments, après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire :

1 – Approuvent l'engagement la CCPHG, en tant que partenaire associer au projet de coopération européenne intitulé « Livhes » ;

2 – Autorisent Monsieur le Président de la CCPHG à engager et signer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre du projet « Livhes ».

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Alain PUENTE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.